

# ARRÊTÉ

PRÉFECTURE  
Reçu le 02 AOUT 1982  
du RHONE

Le Maire de la Commune de RIVERIE  
VU le code des Communes notamment les articles L 131-1  
L 131-2 - L 131-3  
VU l'avis favorable des Services de l'Équipement et de la  
Gendarmerie

**A R R Ê T É :**  
=====

Article 1er : Sont annulés tous les arrêtés précédents concer-  
nant le stationnement de tous véhicules sur le territoire de  
la Commune de Riverie, notamment les arrêtés des 14/4/55,  
28/1/75 et 30/4/79.

Article 2 : Le stationnement est interdit des deux côtés dans  
la grand'rue, la Rue Morte, la Montée du Chambarrot, la petite  
et la Grande Rue du Suel, Rue des Chevaliers de Saint Jean de  
Jérusalem, Rue du grand Puits ainsi que dans la Ruelle reliant  
celle-ci à la Place du Marché, le Chemin du Châtel, le Chemin  
de la Vazette.

Article 3 : Sur le C.D. 63, route allant de Mornant à Saint  
Symphorien sur Coise, le stationnement est interdit à gauche  
de l'hôtel des Touristes à l'intersection avec le chemin  
Communal C 3 (Chemin de Ronde), et à droite depuis cette même  
intersection jusqu'aux limites du Village.

Article 4 : Sur la Place du Marché, le stationnement des voiture  
automobiles V.L. n'est autorisé que sur l'emplacement réservé à  
cet effet devant les maisons Michel, Goy, Piégay et Hattet. Les  
voitures seront garées perpendiculairement au trottoir.

Article 5 : Les parkings Communaux sont réservés aux voitures  
automobiles V.L.

Article 6 : Un prochain arrêté précisera si besoin est l'empla-  
cement réservé aux taxis et aux poids lourds.

Article 7 : Les contraventions au présent arrêté seront consta-  
tées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi.

Article 8 : Tous Agents de la Force Publique et toutes personnes  
habilitées à constater les infractions à la police de la circu-  
lation sont chargées de l'application du présent arrêté.

Fait à RIVERIE le 29 Juillet 1982

Le Maire

Pierre VERNAY

REÇU A LA PRÉFECTURE  
LE 02 AOUT 1982

LE PRÉFET, COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,  
DÉLÉGUÉ POUR LA POLICE À LYON

Bernard GRASSET



1229  
MIRITES  
1229